

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DES PRESTATIONS FORMAPRO

Les présentes CGV régissent les rapports entre la société FORMA PRO Hygiène et Sécurité [FORMA PRO] dont le siège social est situé Village d'entreprises ACTIVITY - 34 Rue Michaël Faraday - 37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS (SIRET 538 546 219 00089 RCS TOURS) et son client, dans le cadre d'une prestation de formation et prévalent sur tout autre document. FORMA PRO est enregistré par la DREETS sous le Numéro de déclaration d'activité [NDA] 24 37 02923 37 (ce numéro ne vaut pas agrément de l'État).

Toute inscription est soumise aux présentes CGV sauf dérogation formelle et expresse de la société FORMA PRO. L'entreprise cliente déclare les accepter sans réserve. Les présentes CGV sont prises en application notamment des articles L6353-1 et suivants du code du travail sur la formation professionnelle.

Définitions :

- **client** : personne physique ou morale passant une commande de formation auprès du centre de formation FORMA PRO.
- **stagiaire** : personne issue du client et participant à la formation commandée.
- **stages INTER entreprises** : stages proposés au catalogue, réalisés dans les locaux du centre de formation FORMA PRO ou dans des locaux mis à disposition, et aux dates préalablement fixées par le centre de formation FORMA PRO.
- **stage INTRA entreprise** : stage réalisé sur mesure pour le compte d'un client, dans les locaux du client ou du centre de formation FORMA PRO, à des dates fixées selon un accord commun.

Champ d'application : Les présentes CGV s'appliquent à l'ensemble des formations INTRA et INTER entreprises délivrées par le centre de formation FORMA PRO et contenues dans le présent contrat ou convention.

Contractualisation :

Pour un stage INTER entreprises : Toute inscription à une formation doit être confirmée par écrit à l'aide du bulletin d'inscription, dûment complété. Dès réception du bulletin d'inscription, une confirmation tenant lieu de convocation précisant les dates, lieu(x) et horaires est adressée par courriel ou par courrier postal au responsable de l'inscription, accompagnée du programme.

Pour un stage INTRA entreprise : Toute acceptation de la proposition de formation implique l'acceptation sans réserve des présentes CGV. Sauf stipulation contraire dans la proposition de formation, la durée de validité des propositions de la société FORMA PRO pour les stages hors planification annuelle pré-programmée est de 60 jours à compter de la date d'envoi de la proposition.

Pour les stages inter et intra entreprises, un contrat de prestation de formation en double exemplaire est transmis par courriel ou par courrier postal ; à charge pour le responsable de l'inscription de le retourner dûment signée 15 jours au moins avant le début de la formation.

La société FORMA PRO se réserve la possibilité de sous-traiter tout ou partie des prestations dans le respect des dispositions des présentes CGV.

Supports pédagogiques : les supports quels qu'ils soient sont strictement personnels à la société FORMA PRO et sont protégés par les dispositions du code de la propriété intellectuelle. Le client s'interdit de reproduire, directement ou indirectement, en totalité ou en partie, d'adapter, de modifier, de traduire, de représenter, de commercialiser ou de diffuser à des membres de son personnel non participants aux formations de la société FORMA PRO ou à des tiers lesdits supports sans un accord écrit préalable de La société FORMA PRO - Hygiène et Sécurité.

Confidentialité : La société FORMA PRO s'engage à respecter le caractère confidentiel des renseignements écrits ou verbaux que le client aura pu lui transmettre dans le cadre de ses prestations de formation.

Responsabilité : La société FORMA PRO s'engage à réaliser les prestations de formation avec tout le soin et la compétence dont elle dispose et dans le cadre d'une obligation de moyens. La responsabilité la société FORMA PRO ne pourra être engagée que sur une faute prouvée et exclusive de sa part.

La société FORMA PRO n'est pas responsable des objets et effets personnels des stagiaires ni des dommages causés au matériel du client. La société FORMA PRO ne sera en aucun cas responsable de tout dommage indirect, matériel ou immatériel, consécutif ou non, tel que préjudice commercial ou financier, perte de clientèle, perte d'image de marque, perte de commande, trouble commercial quelconque, perte ou destruction totale ou partielle des données du fichier client, ainsi que toute action émanant de tiers.

Sans préjudice de ce qui précède, la responsabilité de la société FORMA PRO - Hygiène et Sécurité, dans l'hypothèse où elle serait mise en jeu au titre de ses prestations de formation, est expressément limitée au prix effectivement acquitté par le client au titre de la prestation de formation concernée.

La société FORMA PRO déclare être titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile professionnelle garantissant toutes les conséquences pouvant résulter directement de ses activités professionnelles.

Annulation par le client : Toute demande d'annulation peut être faite par le client, par courriel (contact@formapro-proprete.fr) avec accusé de réception ou par courrier en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse suivante : Village d'entreprises ACTIVITY - 34 Rue Michaël Faraday - 37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS, dans les conditions suivantes :

Stage INTER entreprise : pour toute annulation par le client reçue :

- de 7 à 10 jours ouvrés avant le début de la formation, 50% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- moins de 6 jours ouvrés avant le début de la formation ou en cas d'absence du stagiaire inscrit, la totalité des frais d'inscription sera retenue à titre d'indemnité forfaitaire. Toute formation commencée est due en totalité.

Stage INTRA entreprise, pour toute annulation de la commande par le client reçue :

- de 15 à 20 jours ouvrés précédant le début de la formation, 30% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- de 10 à 15 jours ouvrés précédant le début de la formation, 50% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.
- moins de 8 jours ouvrés avant le début de la formation, 100% du coût total restera immédiatement exigible à titre d'indemnité forfaitaire.

En outre, si un coût de préparation spécifique était prévu pour l'animation du stage (préparation de module sur mesure, pré-visite de site...), l'intégralité de ces sommes sera due quel que soit le motif ou la période d'annulation.

Si des frais ont été engagés pour l'organisation du stage, ils resteront également à la charge du client si la société FORMA PRO en subit le préjudice d'annulation (Arrhes, pré réservation, indemnités, transports...).

Toutefois, si l'annulation est motivée par un cas de force majeure le client pourra reporter son inscription sur une session ultérieure sans coût supplémentaire. Si l'impossibilité résulte d'un problème de santé, le client devra présenter un justificatif médical.

Annulation par la société FORMA PRO : la société FORMA PRO se réserve le droit d'annuler toute formation en cas de force majeure (manque de stagiaires, maladie de son consultant, formateur...) sans dédommagement, ni pénalités versées au client. Le client pourra alors choisir une autre date de formation ou annuler sa commande sans pénalité. Dans ce dernier cas, le client sera remboursé des sommes déjà réglées.

La société FORMA PRO ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le client ou préjudices conséquents à l'annulation d'une formation ou à son report à une date ultérieure.

Tarifs : Les prix s'entendent HT. L'ensemble des prestations de formation professionnelle de la société FORMA PRO sont soumises à TVA applicable le jour de l'émission de la facture.

Conditions de Paiement : Toutes les factures émises par la société FORMA PRO sont payables selon les conditions négociées, ou au comptant et sans escompte, à réception de la facture.

Tout retard ou absence de paiement sera sanctionné de pénalités correspondant à trois fois le taux de l'intérêt légal. Aussi, une indemnité forfaitaire de 40 € pour frais de recouvrement sera appliquée conformément aux articles L.441-3 et L.441-6 du Code du Commerce, décret n° 2012-1115 du 2 octobre 2012.

Dans la mesure où la société FORMA PRO édite une convention de formation pour l'action commandée, il appartient au client de vérifier l'imputabilité de celle-ci. Une facture convention sera éditée après la réalisation de la prestation de formation.

Le client s'engage à notifier à la société FORMA PRO toute éventuelle délégation auprès d'un OPCO au plus tard 15 jours avant le démarrage de la session de formation. A défaut, la société FORMA PRO se réserve le droit de facturer directement au client la prestation de formation due.

Conditions restrictives : La société FORMA PRO se réserve le droit :

- de refuser toute inscription de la part d'un client pour motif légitime et non discriminatoire,
- d'exclure à tout moment un participant dont le comportement gênerait le bon déroulement du stage /ou manquerait gravement aux présentes CGV
- d'exclure tout participant qui aurait procédé à de fausses déclarations lors de l'inscription et ce, sans indemnités.

Accessibilité handicap : Sécurisez votre parcours en contactant, en amont de la formation, notre **Référent Handicap** pour une adaptation des modalités en fonction de vos besoins. Votre contact : **Laëtitia PIERRE** - Mail : laetitia@formapro-proprete.fr - Tél : 02 42 67 02 27 [Choix n°5]

Informatique et libertés : Conformément à l'article 6 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés [RGPD], les informations qui vous sont demandées sont nécessaires au traitement de votre inscription et sont destinées aux services de la société FORMA PRO - Hygiène et Sécurité. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation, d'opposition, à la portabilité aux informations vous concernant (droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles et à la manière dont vous souhaitez que vos droits soient exercés après votre décès) en vous adressant à FORMA PRO - Village d'entreprises ACTIVITY - 34 Rue Michaël Faraday - 37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Cnil.

Référence commerciale : Le client autorise à faire figurer son nom et/ou logo sur une liste de références commerciales, notamment sur le site internet de la société FORMA PRO - Hygiène et Sécurité. En cas d'opposition, le client en fait part par courriel avec accusé de réception à contact@formapro-proprete.fr ou par courrier recommandé avec accusé de réception : FORMA PRO - Village d'entreprises ACTIVITY - 34 Rue Michaël Faraday - 37170 CHAMBRAY-LÈS-TOURS.

Litige : Les droits et obligations des deux parties liées par le contrat de prestation de formation ou par la convention de formation sont régis par la législation française. Pour toutes contestations relatives à son interprétation ou son exécution, les parties acceptent de se soumettre à la juridiction du tribunal de Tours.